

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 septembre 2023

Sécheresse : ajustement des mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau en Gironde

La première décade du mois de septembre se caractérise par une période chaude et sèche avec quelques averses localisées. Ces conditions météorologiques conduisent le préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, en concertation avec les membres de la cellule opérationnelle de gestion de l'étiage, à prendre un nouvel arrêté pour ajuster les mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau en vigueur dans le département.

Ce nouvel arrêté assouplit les mesures sur deux zones d'alerte :

- L'Andouille passe de la « crise » à « l'alerte renforcée » ;
- Le Saucats passe de « l'alerte renforcée » à « l'alerte ».

Dans le même temps, l'arrêté renforce les mesures sur la zone d'alerte du bassin versant de l'Eau Blanche-Eau Bourde passant du seuil de la « vigilance » au seuil « d'alerte ».

Toutes les autres mesures sont maintenues et restent identiques au précédent arrêté.

Aucune mesure de restriction n'est déclenchée pour les usages issus du réseau d'alimentation en eau potable qui provient de nappes profondes peu sensibles à l'étiage. Toutefois, une vigilance particulière reste d'actualité. En effet, ces nappes sont fortement sollicitées du fait des prélèvements réalisés tout au long de l'année. Il est nécessaire d'assurer une gestion économe de l'eau, en particulier pour des usages qui utilisent de l'eau à partir de forage ou du réseau d'eau potable (arrosage des pelouses par exemple), même dans les secteurs où aucune mesure de restriction n'est prise. Pour être efficaces, ces réflexes citoyens doivent s'inscrire dans la durée.

Des informations et des conseils peuvent être obtenus sur les sites : https://vigieau.gouv.fr/, www.jeconomiseleau.org ou www.eaufrance.fr.